

FORMATIONS



BIO
en normandie

**Catalogue de
formations**

Saison 2024 - 2025



www.bio-normandie.org

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMATIONS

Bénéficiez du crédit d'impôt formation !

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à une formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an. Les associé-e-s de sociétés de personnes et les sociétés commerciales sont concernés par le dispositif.

→ Conserver la facture ou l'attestation de stage produite par l'organisme de formation.

Aide au remplacement

Des aides sont mobilisables pour se faire remplacer dans le cadre d'une formation : 70 €/jour.

Renseignez-vous auprès votre service de remplacement.

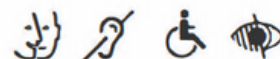
Plafond de prise en charge Vivéa

Un stagiaire est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire complémentaire.

Co-financement FEADER

Certaines formations financées par Vlivea vont pouvoir bénéficier d'un co-financement FEADER. Les actions doivent se dérouler sur la région de Normandie.

Accessibilité



Pour toute demande, nous vous invitons à nous contacter à formation@bio-normandie.org ou au 02 32 09 01 60 pour évaluer la possibilité d'adaptation des modalités de formation à votre situation. Nous rechercherons les meilleures modalités adaptées à votre situation.

Liens utiles :

<https://handicap.gouv.fr>

<https://www.agefiph.fr>

<http://www.onisep.fr/formation-et-handicap/Se-faire-accompagner/Qui-peut-vous-aider/Les-associations-de-soutien-aux-personnes-handicapees>

CONTACT@BIO-NORMANDIE.ORG | 02 32 09 01 60

Bio en Normandie | www.bio-normandie.org

N°SIRET : 850 675 729 00030 - Code APE : W9499A



BIO
en NORMANDIE

Formation

PRÉPARER LA TRANSMISSION DE MA FERME

ANTICIPER LA TRANSMISSION POUR
ÊTRE ACTEUR DE MON PROJET



Orne ou Calvados



7, 21 novembre, &
12 décembre
2024

5, 19 novembre
& 10 décembre
2024



**1/2 journée d'accompagnement
individualisé** sur votre ferme

Public

Tout agriculteur souhaitant
réfléchir à la transmission de sa
ferme (qu'elle soit proche ou
lointaine dans le temps)

Intervenants

> Frédérique SAUTARD formatrice
à l'**AFOCG 61**
> Emilie DRILLET Conseillère
transmission à **Bio en Normandie**
> Loïc PLANQ et Sylvain COSSON
Terre de liens Normandie
> **Agriculteur bio retraité**
> Correspondant d'entreprise **MSA**

Objectifs

- Anticiper la transmission de ma ferme
- Identifier les étapes, démarches et freins/atouts potentiels de mon projet
- Rechercher un repreneur

Programme

- Connaître les droits à la retraite
- Les outils de la transmission du foncier
- Me poser les bonnes questions :
 - Qui est concerné ?
 - Comment mesurer les potentialités de mon exploitation ?
 - Quels sont les freins possibles pour une transmission et les solutions ?
 - Comment se calcule la valeur de reprise ?
- La recherche de repreneur et la transmission
 - Contexte de l'installation agricole et les outils existants pour la transmission
 - Contexte du territoire : profil des futurs installés, souhaits, difficultés et les moyens mis à disposition
 - Outils de communication

CONTACT RESPONSABLE DE FORMATION :
Emilie DRILLET : 06 99 78 38 66
edrillet@bio-normandie.org

CALCULER LE PRIX DE REVIENT DE MES PRODUITS

AVOIR UN REGARD CRITIQUE ET GLOBAL SUR MES PRIX DE REVIENT POUR MIEUX VIVRE DE MA PRODUCTION ET PÉRENNISER MA FERME



Calvados

Possibilité de changer le lieu de la formation en fonction des inscrits



14 janvier, 4 février 2025



1 accompagnement individuel entre les 2 dates (sous réserve)

Public

Agriculteurs bio, toutes productions et circuits de vente

Intervenantes

Caroline PARIS et Florine LEVEN

Chargées de mission circuits courts chez Bio en Normandie

CONTACT RESPONSABLE DE FORMATION :

Caroline PARIS :

cparis@bio-normandie.org 06 99 78 46 57

Objectifs

- Comprendre les enjeux économiques de mon exploitation
- Acquérir les connaissances de base au calcul d'un prix de revient de ma production et être capable d'utiliser la grille de calcul
- Mener une réflexion sur mes prix de vente
- Identifier des leviers pour prendre en compte mon prix de revient dans le calcul de mon prix de vente

Prérequis

Avoir envie de connaître le prix de revient d'au moins une de mes productions. Il n'est pas nécessaire d'être doué en comptabilité

Témoignage

Quentin LONDE, Légumier bio à LE HOM (14)
"Formation intéressante. Elle m'a permis de déterminer le prix auquel je devrais vendre mes légumes, et de voir quelle production est rentable ou non; de préparer mes rendez-vous avec mes clients et de négocier mes prix face au marché. J'ai beaucoup aimé la réflexion de notre positionnement sur nos besoins en revenu. Le plus difficile, la prise en main de l'outil mais la formation est là pour nous accompagner"

Programme

Aborder le concept de prix de revient, prendre en main l'outil

- Présentation, historique de l'outil, différence prix de revient et coût de production
- Différence entre comptabilité et gestion
- Les éléments du prix de revient
- La rémunération du travail, prendre en compte la notion de rémunération du chef d'exploitation et de ses associés, des aides familiaux, etc.
- Présentation de l'outil
- Les différentes composantes du calcul du prix de revient dans l'outil
- Exercices pratiques en sous-groupe

Rdv individuel | Aboutir à un premier prix de revient sur mon exploitation sur au moins un produit

Définir une stratégie pour rapprocher prix de revient et prix de vente

- Comprendre ce qui pèse le plus dans mon prix de revient
- Repérer les leviers pour influencer mon prix de revient
- Éléments pour mener ma négociation commerciale
- Jeux de rôles, scène de vente, argumenter mon prix
- Conclusion et plan d'action

Formation



BIO
en normandie

CONSTRUIRE OU OPTIMISER MA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS

RENDRE MES VENTES EFFICACES



Calvados

Possibilité de changer le lieu de la formation en fonction des inscrits



28 janvier et 4 mars 2025



**1 accompagnement individuel
entre les 2 dates (sous réserve)**

Public

Agriculteurs et porteurs de projet

Intervenantes

> Caroline PARIS

> Florine LEVEN

**Chargées de mission circuits
courts chez Bio en Normandie**

Objectifs

- Comprendre les enjeux et l'importance de définir sa stratégie commerciale
- Prendre du recul sur ses circuits de distribution existants ou en projet
- Être autonome pour réaliser son étude de marché et définir sa stratégie commerciale
- Définir sa gamme de produits
- Comprendre les mécanismes de la vente et les leviers à activer pour optimiser ses ventes
- Travailler sa communication pour se différencier

Évaluation des acquis

- Bilan personnalisé lors du rendez-vous individuel + questionnaire de satisfaction en fin de formation

CONTACT RESPONSABLE DE FORMATION :
Caroline PARIS :
cparisebio-normandie.org 06 99 78 46 57

Programme

La stratégie commerciale

- Qu'est-ce qu'une stratégie commerciale ? Une étude de marché ?
- Le contexte de la commercialisation des produits bio en Normandie
- La consommation des produits bio
- Réfléchir sa stratégie commerciale : moi, ma ferme, ma stratégie
- Présentation de l'outil pour appréhender sa stratégie commerciale : une méthodologie pas à pas
- Exercice pratique

Améliorer mon efficacité commerciale

- Retour de la méthodologie proposée
- Analyse de l'efficacité commerciale de ses débouchés : utilisation de l'outil FNAB
- Fidéliser ma clientèle et se faire connaître
- Travail sur mon image : quelle image vais-je véhiculer ?
- Adapter mon offre aux attentes des consommateurs
- Quelle communication pour rendre visible mon activité ?

Rdv individuel

Accompagnement individuel sur la ferme



Webinaire

ÉTIQUETAGE

UNE ÉTIQUETTE CONFORME ET
ATTRACTIVE QUI VOUS OUVRE DES
MARCHÉS !



En visio



Mardi 22 octobre, de
14h à 16h

Public

Tout producteur, tous modes de
commercialisation

Intervenants

- > **Bureau Véritas**, organisme certificateur
- > Florine LEVEN, Conseillère circuit court chez **Bio en Normandie**
- > Serge PENNEC, **Biocoop Jonathan**

Objectifs

Concevoir ou re-concevoir ses étiquettes
pour s'ouvrir à de nouveaux débouchés

Programme

La réglementation :

- L'étiquetage des produits biologiques
- Règlement INCO : les bases de l'étiquetage et mentions obligatoires
- L'affichage des valeurs nutritionnelles,
- Actualités sur l'info tri

Pour aller plus loin :

- Le code barre, une solution pour s'ouvrir à de nouveaux marchés
- Les modalités pour mettre un code barre sur ses étiquettes

CONTACT :

Florine LEVEN : 06 95 75 69 47
fleven@bio-normandie.org



BIO
en normandie

Formation à La demande

**VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ
LA FORMATION QUI VOUS
INTÉRESSE ?**

Bio en Normandie a réduit son offre de formation cette année pour se recentrer sur d'autres actions. Mais nous restons disponibles pour en organiser si un nombre suffisant de stagiaires en fait la demande.

Nous pouvons organiser une formation à votre demande sur la thématique de votre choix, avec ou sans intervenant extérieur, et organiser la prise en charge Vivea des frais de formation.

Faites-nous connaître vos attentes :

- Thème de formation
- Intervenant potentiel si déjà identifié
- Nombre de stagiaire potentiellement intéressés

CONTACT@BIO-NORMANDIE.ORG | 02 32 09 01 60

Bio en Normandie | www.bio-normandie.org
N°SIRET : 850 675 729 00030 - Code APE : W9499A

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

ARTICLE 1 – PUBLIC

Les formations présentées dans ce catalogue s'adressent prioritairement aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, salarié-e-s d'exploitation, cotisants de solidarité et personnes engagées dans un parcours d'installation agricole.

Les salarié-e-s d'organismes agricoles ainsi que les publics non agricoles y ont accès dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Chaque formation est sous la responsabilité d'un.e responsable de formation.

Le nom du responsable de formation, le.s intervenant-e-s le cas échéant, la date, le lieu, les pré-requis, le tarif et le-la formateur-riche sont indiqués dans l'offre de formation, ces informations sont susceptibles de connaître des modifications dont le stagiaire sera avisé dans les plus brefs délais.

L'inscription est enregistrée par ordre d'arrivée à réception du bulletin d'inscription signé accompagné du chèque de règlement des frais d'inscription, du chèque de dépôt de garantie de 250 € et des documents nécessaires pour permettre la prise en charge par Vivéa.

L'organisme de formation enregistre sur l'extranet de Vivéa l'inscription, le stagiaire recevra alors un mail de la part de Vivéa et saura immédiatement s'il est finançable et si une contribution stagiaire (CS) supplémentaire doit lui être réclamée au regard de son plafond de prise en charge annuel Vivéa. On lui demandera son consentement à participer à la formation. Ce consentement autorise Vivéa à régler Bio en Normandie pour le compte du stagiaire.

Une confirmation d'inscription est envoyée par mail aux inscrits 5 jours ouvrés avant le début de la formation.

ARTICLE 3 – FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REPAS

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge du stagiaire.

ARTICLE 4 – RÉALISATION DE SERVICES

Bio en Normandie se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participant-e-s est insuffisant.

À l'issue de la formation, une attestation de formation est transmise au stagiaire.

Bio en Normandie s'engage à réaliser la formation avec la compétence et la qualité nécessaires pour répondre aux besoins du

stagiaire. Les obligations de Bio en Normandie se limitent à celles indiquées dans le programme de la formation.

Le stagiaire reste seul responsable de la bonne mise en œuvre au sein de son entreprise des acquis de la formation réalisée par Bio en Normandie.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage à retourner à Bio en Normandie son bulletin d'inscription signé accompagné du chèque de règlement des frais d'inscriptions ou et du chèque de dépôt de garantie de 250€ avant le début de la formation. La participation à la formation est validée par la transmission de l'enquête de satisfaction, de l'évaluation des acquis de la signature de la feuille d'émargement et des documents nécessaires pour permettre la prise en charge.

Le stagiaire (finançable par Vivéa) dispose de 45 jours maximum après la date de fin de formation pour donner son consentement. À défaut il ne sera pas financé par Vivéa et il sera redevable des frais de formation à Bio en Normandie, à savoir 250€/jour de formation.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Un chèque de dépôt de garantie de 250 € est demandé au stagiaire lors de sa première restitution à la fin de la campagne de formation, soit début juillet de l'année N+1. Le chèque de caution pourra être encaissé pour toute absence non justifiée ou pour non prise en charge par Vivéa.

Dans le cas où le stagiaire ne peut prétendre à aucun fond de formation ou n'est pas à jour de sa cotisation Vivéa, la totalité des frais d'inscription est due. Cette somme, fixée à 250 €/jour, contribue à la prise en charge des frais pédagogiques de Bio en Normandie.

Le montant des frais de formation est indiqué sur le bulletin d'inscription.

Pour bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle par Vivéa, le stagiaire doit remplir 3 conditions : être :

*** chef d'exploitation ou d'entreprise agricole non-salarié, aide familial et conjoint collaborateur** (quel que soit le régime juridique de la vie commune : mariage, pacte civil de solidarité ou concubinage) ou **cotisant de solidarité**,

• à jour de sa contribution formation auprès de la MSA sur l'année N-1 ; Ou être à jour de mon échéancier de paiement mis en place avec la MSA (cotisation MSA)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

- en activité

*** installé depuis moins de 2 ans,**

Il faut fournir une attestation sécurisée « de régularité de situation au regards du fond Vivéa que vous pouvez obtenir sur votre espace personnel de la MSA

*** En cours d'installation**

nous transmettre en un seul envoi ces 4 documents obligatoires :

- L'original de l'attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVÉA délivré par un CEPPP signé et tamponné,
- L'original du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé,
- La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole mentionnant la formation suivie,
- La copie d'écran du Compte Personnel de Formation du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.

Vivéa ne peut pas prendre en charge les personnes qui sont en démarche d'installation plus de 3 années consécutives. Vivéa finance uniquement les formations dont les thématiques sont les Techniques de production animale et végétales.

Pour les contributeur-riche-s Vivéa à jour de leur cotisation, il est fixé à un maximum de 63 €/jour de formation, sauf conditions particulières (prise en charge totale par Vivéa). Les contributeur-riche-s Vivéa à jour de leur cotisation peuvent prétendre à la prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques de la formation. Seuls les frais d'inscription de formation affichés sur chaque invitation restent à leur charge.

Pour les salarié-e-s du secteur agricole, OCAPIAT peut prendre en charge directement les frais pédagogiques ou être sollicité par les employeurs. Pour les contributeur-riche-s OCAPIAT, les frais pédagogiques sont pris en charge directement par OCAPIAT pour certaines formations, se renseigner auprès du secrétariat des formations de BeN. Pour permettre cette prise en charge, les salarié-e-s doivent impérativement prendre contact avec le secrétariat de Bio en Normandie au minimum 15 jours avant la formation. Pour les autres formations le tarif facturé aux salarié-e-s d'exploitation agricole est fixé à 175 €/jour.

Personne en situation de Handicap : nous contacter à formation@bio-normandie.org ou au 02.32.09.01.60 pour évaluer la possibilité d'adaptation des modalités de formation à votre situation.

Nos formations sont non éligibles au CPF.

ARTICLE 7 – ANNULATION – RÉTRACTATION – ABSENCE

1) Annulation de la part du stagiaire : en cas d'absence au démarrage de la formation, ou d'abandon en cours de formation pour tout motif non cas de force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure dûment justifiée, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

2) Annulation ou modification par Bio en Normandie :

En cas d'intempérie ou d'indisponibilité de l'intervenant : le stagiaire sera informé de l'annulation ou de la modification dans les plus brefs délais.

Dans les autres cas, le stagiaire est informé au plus tard trois jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas d'absence partielle ou totale injustifiée du stagiaire à la formation, le chèque de dépôt de garantie est encaissé par Bio en Normandie.

ARTICLE 8 – JUSTIFICATIFS À CONSERVER

Une attestation de présence à la formation et une facture le cas échéant sont envoyées au participant à l'issue de la formation. Ces documents sont à conserver notamment pour justifier du crédit d'impôt formation.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

J'autorise Bio En Normandie à reproduire et exploiter mon image, fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication de la formation à laquelle j'ai participé.

Bio En Normandie pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir. Cette autorisation est valable pour une autorisation pour une durée de 5 ans sur le territoire national, sur tous les supports matériels et immatériels en tout format connu ou inconnu à ce jour. La présente autorisation de l'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

LE RÉSEAU BIO DU LOCAL AU NATIONAL



BIO
en normandie

Bio en Normandie agit, dans l'intérêt général, pour le développement de l'agriculture biologique et d'une alimentation saine, locale, équilibrée et respectueuse de l'environnement.

L'équipe de Bio en Normandie accompagne les projets agricoles et alimentaires des agriculteurs, collectivités, acteurs privés et institutionnels et soutient le développement de la bio sur le territoire Normand.



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

L'une de nos premières missions est donc de contribuer à la réussite des projets des agricultrices et agriculteurs bio en les accompagnant par une formation professionnelle au plus près de leurs besoins.

Bio en Normandie est membre du réseau FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) et soutient ses valeurs.

WWW.BIO-NORMANDIE.ORG

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

CONTACTEZ BIO EN NORMANDIE

TEL : 02 32 09 01 60 & EMAIL : CONTACT@BIO-NORMANDIE.ORG

ADRESSE :

**2 bis Longue Vue des Astronomes
14111 Louvigny**

PUBLICATION AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



FORMATIONS AVEC LE FINANCEMENT DE :

